



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 03.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 06.11.2025

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

VILLENEUVE TOL. AF 21 / EAUNES LABARTHE FC 21 du 12.10.2025 – U16 Niveau B – Poule C

Pour le club VILLENEUVE TOLOSANE AF 21

7 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 16.10.2025
Motif : propos menaçants à officiel au cours de la rencontre

Affaire n°2 :

BOSSOST UD / BEAUZELLE FC du 11.10.25 – U17 Niveau A – Poule B

Gel du résultat de la rencontre.

Transmission du dossier à l'Instructeur Départemental pour suite à donner.

Affaire n°3 :

ST.LYS O / BAGATELLE FC du 12.10.25 – SD1 – Poule A

Pour le club de BAGATELLE FC

1 match automatique + 3 de suspension ferme de toutes fonctions officielles
Motif : Comportement excessif au cours la rencontre aggravé pour avoir quitté sa zone technique et avoir touché un dirigeant adverse

1 match automatique + 3 de suspension ferme de toutes fonctions officielles
Motif : Brutalité à joueur au cours de la rencontre à l'occasion d'une action de jeu